

TROPHEE DE LA BAIE D'AIGUES MORTES

Epreuve Voile Entreprise

Palavas les Flots : 16 et 17 mai 2020



Renseignements : CERCLE NAUTIQUE DE PALAVAS
Bd Maréchal Foch - 34250 PALAVAS LES FLOTS
Tél : 04 67 98 67 38 - E-mail : cn.palavas@wanadoo.fr
Site internet : www.cercle-nautique-palavas.com



Les Clubs Habitable de la Baie d'Aigues-Mortes (le Cercle Nautique de Palavas, la Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue et le Yacht Club de la Grande-Motte) organisent les 16 et 17 mai 2020 à Palavas Les Flots une régates ouverte aux entreprises, le Trophée de la Baie d'Aigues-Mortes. Suite à l'accord entre la Fédération Française du Sport en Entreprise et la Fédération Française de Voile, des membres de votre entreprise, groupe d'entreprises, collectivité publique, école ou université peuvent participer à cette régates selon les conditions fixées dans l'avis de course ci-joint.

Si vous êtes intéressés pour participer à cette régates, les clubs organisateurs pourront vous mettre en relation avec des propriétaires de bateaux qui pourront vous louer leur bateau pour cet événement. Dans ce cas, le bateau portera le nom de votre entreprise, groupe d'entreprises, collectivité publique, école ou université et un classement réservé à ces bateaux sera effectué.

Programme :

Samedi 16 mai : 12H30 briefing / 14H mise à disposition du comité de course / 20H repas des équipages.

Dimanche 17 mai : 8H30 café-croissants / 9H15 briefing / 10H30 mise à disposition du comité de course / 17H proclamation des résultats.

Inscription :

Jusqu'au jeudi 7 mai 17 heures, les droits requis sont de 45€. Au-delà, le montant d'inscription à la régates sera de 55€. Réservation pour le repas des équipages jusqu'au jeudi 7 mai, 25 € par personne.

Licences :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- Ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Les licences journalières sont admises pour les équipiers présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

Les équipiers d'une entreprise, groupe d'entreprises, collectivité publique, école ou université doivent en plus de leur licence FFVoile avoir une licence de la Fédération Française du Sport Entreprise.

Location de bateaux de propriétaires :

S'adresser au Cercle Nautique de Palavas pour obtenir une liste de propriétaires susceptibles de louer leur bateau.
Tarifs indicatifs pour le weekend :

500€ pour un bateau de 7.5 m

800€ pour un bateau de 9.5m

1200€ pour un bateau de 11m

1500€ pour un bateau de 12m